



COMMUNIQUÉ

The Honourable Senator Maria Chaput

École Rose-des-Vents : la sénatrice Chaput salue une victoire « logique »

Ottawa, le 29 avril 2015 – La sénatrice Maria Chaput s'est réjouie de la décision de la Cour suprême du Canada dans la cause de l'école Rose-des-Vents. Dans sa décision unanime, la Cour suprême confirme et explique à nouveau l'importance de l'égalité réelle dans l'application de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés.

Tout en saluant le dévouement des parents et de la Commission scolaire, la sénatrice déplore le fait qu'il faut encore trop souvent recourir aux tribunaux pour faire valoir les droits des enfants en matière d'éducation. « L'égalité réelle n'est plus un nouveau concept. C'est un principe tout à fait logique qui ne devrait plus créer de controverse. Les gouvernements devraient s'y habituer », explique-t-elle. « Personne ne veut judiciariser le milieu de l'éducation, mais les gouvernements provinciaux, tant qu'ils n'appliquent pas le principe de l'égalité réelle dans leurs actions, ne laissent pas d'autres options. »

La sénatrice Chaput croit que cette décision aura des conséquences importantes pour plusieurs autres écoles au Canada. « Les autres provinces et territoires devraient prendre note de ce rappel qu'a servi la Cour suprême à la Colombie-Britannique, et éviter un tel gaspillage de ressources », conclut-elle.

Site web : www.mariachaput.ca

Twitter : @SenChaput

Forum des sénateurs libéraux : www.forumdessenateursliberaux.ca/

- 30 -

Pour obtenir une entrevue avec la Sénatrice Chaput, veuillez communiquer avec :
Suzanne Belliveau au 613-943-2435 ou par courriel : suzanne.belliveau@sen.parl.gc.ca